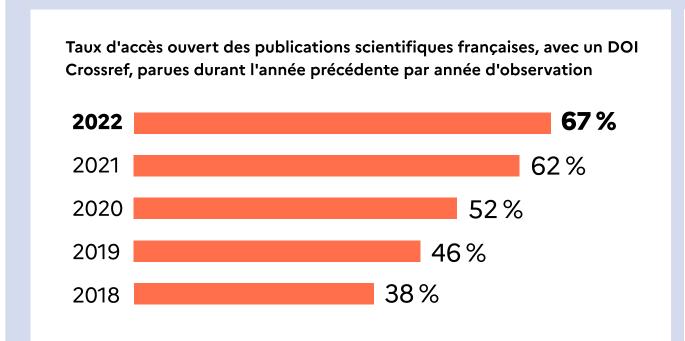


Baromètre français de la Science Ouverte **Résultats 2022**

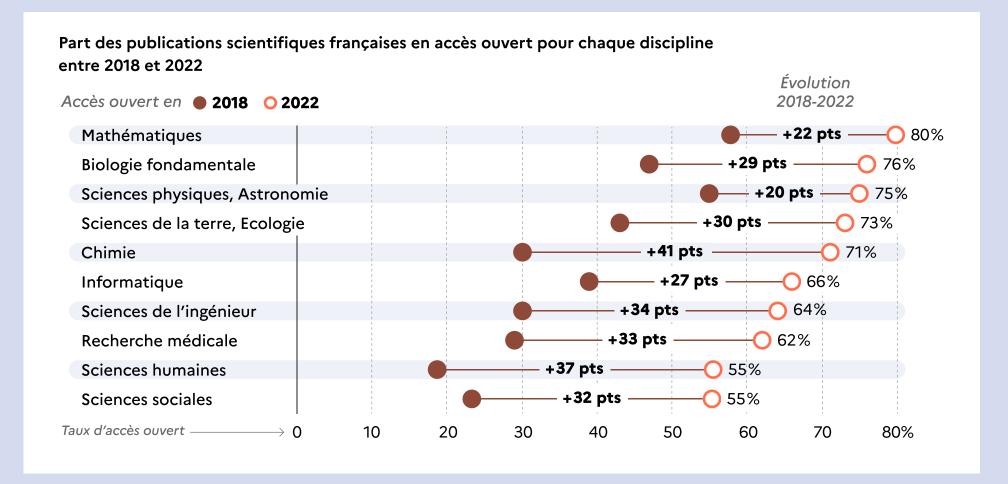
Publications: 67% en accès ouvert

Pour la quatrième année consécutive, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche mesure une progression du taux de publications scientifiques françaises en accès ouvert.

Ainsi, en décembre 2022, 67% des 160 000 publications scientifiques françaises publiées en 2021 sont en accès ouvert. Cela traduit une évolution des pratiques de publication des chercheurs, signe que la politique nationale de science ouverte porte ses fruits.









Égalité Fraternité



Essais cliniques : 57% de résultats partagés

Part d'essais cliniques menés en France, enregistrés et terminés dans les 10 dernières années ayant posté ou publié des résultats

Tout type de promoteur*

57%

Promoteur industriel

77%

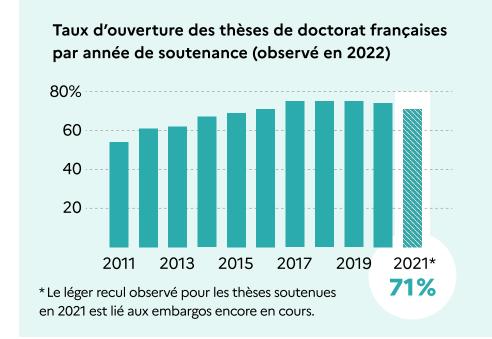
Promoteur académique

31 %

* Personne physique ou morale qui est responsable d'une recherche impliquant la personne humaine, en assure la gestion et vérifie que son financement est prévu. L'ouverture des résultats des essais cliniques n'a pas évolué depuis la précédente édition du Baromètre, avec un taux de partage de 57%. La déclaration des essais cliniques et de leurs résultats dans des bases de données publiques permet une circulation rapide des résultats, y compris lorsque ceux-ci ont été infructueux et ne font pas l'objet d'une publication scientifique. À noter une très forte disparité entre les promoteurs industriels et académiques.

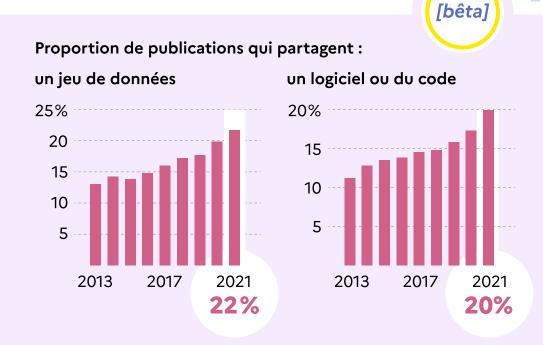
Nouveautés 2022

Thèses de doctorat



Le Baromètre intègre à présent un suivi de l'ouverture des thèses de doctorat, grâce notamment aux données de theses.fr (maintenu par l'Abes) et de HAL. Celles soutenues en 2020 sont en libre accès à 74% (taux stable depuis 2017). Comme pour les publications, les taux d'ouverture varient fortement d'une discipline à l'autre, avec par exemple plus de 95% d'ouverture en Astronomie et Mathématiques, et moins de 45% en Droit et Littérature.

Données de la recherche et logiciels



L'obligation d'ouverture des données de la recherche publique est posée par la loi pour une République numérique de 2016. Pour la première fois, le Baromètre intègre le suivi de ces données et des codes et logiciels, grâce à des modèles d'apprentissage profond, qui continuent à être améliorés. Parmi les publications françaises de 2021 qui mentionnent la production de données, 22 % mentionnent un partage des données produites. Le taux de partage pour les codes et logiciels est de 20% en 2021.



La forte dynamique des Baromètres locaux

Plus de 70 organismes, universités, écoles et laboratoires se sont lancés dans la déclinaison d'un Baromètre de la science ouverte sur leur périmètre. Cette dynamique des baromètres locaux se reflète dans la communauté d'échanges et d'entraide qui s'est créée via une liste de diffusion qui compte aujourd'hui plus de 170 abonnés.